

DEPARTEMENT

MANCHE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

(2 pouvoirs)

Absents : 4

Exclus : 0

De la Commune de **SURTAINVILLE**

Séance du 25 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt cinq avril à vingt heures,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérôme BONNISSANT, Maire.

Etaient présents : Mesdames Messieurs BONNISSANT J, LEGER C, LE BRUN B, NOEL C (à partir de 20 h 45), SOREL G, DUCHEMIN I, LEMAÎTRE G, LE MOIGNE V, THOMINET O, GINET P.

Absents :

Excusés représentés :

Mme LEGER M qui a donné pouvoir à Mme THOMINET O.

Mr LEFEVRE T qui a donné pouvoir à Mr BONNISSANT J.

Excusés non représentés : Mr SIMON F, Mme GOUJON C.

Date de convocation

18/04/2019

Date d'affichage :

16/05/2019

Un scrutin a eu lieu, Mr GINET Patrick a été nommé secrétaire.

OBJET

Animations estivales
Été 2019

Mme HAMEL Margot, membre de l'association de « Sauvetage du Cotentin » présente les animations nautiques qui vont être mises en place pendant l'été 2019 (juillet et août) sur la plage de Surtainville, à proximité du poste de secours avec l'utilisation du local communal situé : au 86, route des Laguettes auprès des gîtes vacances :

- Animations pendant la saison estivale 2019,
- Mini camps avec hébergement sur le camping municipal « Les Mielles », ouverts à tous à partir de 7 ans.

Ces activités côtières regroupent surtout la nage, la course à pied, la planche de sauvetage, le surf ski et le combiné de sauvetage côtier.

De plus, cette association organisera des camps d'entraînement à Surtainville pour ses adhérents afin de préparer les compétitions de septembre 2019. Elle prévoit également d'installer dans l'avenir, un pôle d'entraînement régional. Des stages d'excellence seront également organisés au printemps 2020.

Même séance

Littoral

Présentation sur l'état actuel de notre Littoral

Présence de Mme Sandrine VASSEUR, chargée de mission du Conservatoire du Littoral, de Mr Yann MOUCHEL, garde du Littoral, de Mme Solène PERSON, chargée de projet de « Notre Littoral pour Demain », et de Jennifer PACARY LAMOUREUX, chargée de projet GEMAPI

Intervention de Mme Solène PERSON

Mme Solène PERSON présente le projet de « Notre Littoral pour Demain - Ouest Cotentin » mis en place à partir de juillet 2016, à savoir :

Mr MOUCHEL Yann précise que la pose de ganivelles doit être faite aux endroits où il y a du volage de sable et peut bloquer les accès existants qui doivent être fermés afin d'éviter de créer une brèche trop importante.

Travaux du Taret

Mme PACARY LAMOUREUX Jennifer donne des informations concernant la reconstruction de l'émissaire du taret qui est en cours. L'ancien taret avait une forme d'épi, ce qui bloquait le sable d'un côté.

La nouvelle réalisation sera sous forme de quatre caissons et sous l'ouvrage, il y aura un vide afin de permettre au sable de circuler. Ces travaux représentent un coût financier de 300 000.00 € pour la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Une subvention de 100 000.00 € est versée par l'Etat.

Elle précise également que la Commune du Rozel souhaite maintenir l'accès de la plage situé au Cap du Pou, pour les usagers de la plage et les secours. Les travaux de réhabilitation de cette descente seront entrepris dès la fin des travaux du Taret.

Intervention de Mme Sandrine VASSEUR.

Mme VASSEUR Sandrine explique les fondements du Conservatoire du Littoral, établissement public créé en 1975 dont la fonction principale est d'être propriétaire foncier et d'acquérir les parcelles situées dans la bande de protection du Littoral.

Dans le département de la Manche, les parcelles acquises par le Conservatoire du Littoral sont exclusivement gérées par le S.Y.M.E.L. – Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche, ce qui permet d'avoir une politique cohérente sur l'ensemble du Département.

Un comité de gestion représenté par des élus, des usagers, et des représentants socio-professionnels a été créé.

Site les Vertes Fosses – Le Rozel (Communes de Surtainville et Le Rozel)

Le périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral sur ce site concerne une surface 376 ha, avec une zone de préemption de 89,3 ha. Les terrains acquis au 1^{er} avril 2019 représentent une surface totale de 90 ha.

Depuis 1980, il existe également un périmètre « Natura 2000 » : habitats d'intérêt européen.

L'élaboration d'un document unique de gestion concernant les sites allant de Saint-Germain sur Ay jusqu'au cap du Rozel, est en cours et devrait être terminé d'ici la fin de l'année 2019.

Les enjeux majeurs de ce document sont :

- 1) Préservation de l'intérêt écologique du site (biodiversité),
- 2) Préservation de l'intérêt paysager,
- 3) Portage de l'espace dans le respect de l'intégrité des patrimoines.

Le maire informe l'assistance qu'une réunion avec le Pôle de proximité des Pieux a eu lieu dernièrement afin d'envisager le déplacement du poste de secours pour l'année prochaine. En effet, actuellement les installations des bâtiments nécessaires à la surveillance de la plage en juillet et août endommagent les dunes.

Mr MOUCHEL Yann indique que les accès à la mer se multiplient et fragilisent le cordon dunaire. Il serait donc souhaitable de fermer certains de ces accès de la brèche de l'église jusqu'à la brèche de la Brelotterie, par la pose de ganivelles. Ces travaux pourront être réalisés sur les terrains du Conservatoire du Littoral et également sur les parcelles privées avec l'accord préalable des propriétaires. Il propose une visite du site au conseil municipal.

Mme VASSEUR Sandrine précise que si ces travaux sont réalisés sur les parcelles appartenant au Conservatoire du Littoral, ils pourront être financés par cet établissement à hauteur de 100 %. Si la Commune choisit de définir un plan de protection de l'ensemble de son cordon dunaire, un contrat avec Natura 2000 sur une durée de 5 ans pourrait être mis en place avec éventuellement un financement à 100 % sur l'ensemble des travaux envisagés.

Départ des intervenants à 22 h 30.

Même séance

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Participer aux opérations de lutte collective contre les frelons asiatiques,
- Donner son accord pour la signature de cette convention 2019 avec la FDGDON,
- Régler les participations,
- Déléguer au maire ou à son représentant tous pouvoirs dans la suite de ce dossier.

VOTANTS : 12 - POUR : 12 - CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

Même séance

Demande de
Subventions et
Adhésion 2019

Subvention

Solidarité paysans

L'Association « Solidarité Paysans Basse-Normandie » sollicite une demande de subvention pour l'année 2019.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser une subvention de fonctionnement pour l'année 2019 d'un montant de 50.00 €

VOTANTS : 12 - POUR : 12 - CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

Adhésions

F.S.L. : Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées le conseil municipal accepte de renouveler son adhésion à ce dispositif pour l'année 2019 et s'engage à verser une contribution d'un montant de 732.00 € auprès de la Caisse d'allocations familiales, gestionnaire du dispositif.

VOTANTS : 12 - POUR : 12 - CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

FAJD : Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté

Ce fonds a pour objectif, par des aides financières individuelles et des actions collectives, de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, de les responsabiliser et de les aider à acquérir une autonomie sociale. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'apporter une contribution à ce fonds pour l'année 2019 auprès de la ligue de l'enseignement de Normandie, gestionnaire du dispositif, d'un montant de 100 €.

VOTANTS : 12 - POUR : 12 - CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

Association des Maires Ruraux de la Manche

Le conseil municipal est favorable au renouvellement de l'adhésion de la Commune à l'association des Maires Ruraux de la Manche pour 2019, moyennant une cotisation annuelle de 120.00 € (45.00 € AMRM + 75.00 € AMRF).

VOTANTS : 12 - POUR : 12 - CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

Les crédits nécessaires à ces participations ont été inscrits au budget communal 2019 - article 6281 « concours divers ».

Même séance

Restaurant
L'Amarre :
Indemnisation de
Mr TRAVERT
Guillaume

Le maire rappelle à l'assemblée que Mr TRAVERT Guillaume a décidé de résilier au 14 avril 2019 la convention d'occupation du bâtiment communal situé 32 route des de Laguettes. Lors de l'état des lieux de départ, le maire lui a proposé que la Commune rachète la hotte qu'il avait fait installer par la société Cotentin Froid Cuisines en juillet 2012, au prix de 1 500,00 € ; et de l'indemniser pour la pose de fenêtres par une remise gracieuse des loyers de janvier, février, mars et avril 2019 représentant une somme totale de 1 559.18 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir la hotte d'extraction marque ALVENE installée dans la cuisine pour un montant de 1 500.00 € prévu au budget principal 2019 au compte 2188, à Mr TRAVERT Guillaume ;
- d'accorder une remise gracieuse des loyers du 1^{er} janvier au 14 avril 2019 pour une somme totale de 1 559.18 € à Monsieur TRAVERT Guillaume, en compensation de la pose des fenêtres.
- Charge le maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTANTS : 12 - POUR : 12 - CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas verser de subvention exceptionnelle à la fondation du patrimoine.

VOTANTS : 12 - POUR : 0 - CONTRE : 12 - ABSTENTIONS : 0

Délimitation propriété/Bornage

La SCP SAVELLI de Barneville-Carteret a adressé un plan de bornage de la propriété de Mr et Mme KLEIN Norbert, au lieu-dit « Le Bas de Clibec » à Surtainville, cadastrée AB 1405 en bordure de la voirie communale n°21 et du chemin rural de la Rade - Route du Pou.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance dudit plan proposé, n'émet pas d'observations particulières sur celui-ci, donne son accord sur l'alignement proposé et autorise le maire à signer ledit plan.

Planning des élections européennes

Les membres du conseil se répartissent les tours de garde pour la tenue du bureau de vote des élections européennes du 26 mai prochain.

Logement 120 route des Laguettes

Le maire informe l'assemblée que la locataire du logement communal situé au : 120 route des Laguettes est redevable envers la Commune de plusieurs mois de loyers impayés. Après plusieurs négociations avec l'aide de la Trésorerie des Pieux restées infructueuses, le maire propose d'engager une procédure d'expulsion par huissier de justice dont les frais représentent environ 1 500 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'engager la procédure d'expulsion par un huissier de justice,
- D'autoriser le maire de signer tous documents correspondants à ce dossier.

VOTANTS : 12 - POUR : 10 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 2

Echange terrains

Mr NOEL Cyril informe les membres qu'il a rencontré avec le Maire Mme MONTRIEUL Alice qui propose à la Commune de faire un échange de terrain. Ce dossier reste à l'étude.

Ligue de l'enseignement

Le maire fait part au conseil municipal que la Ligue de l'enseignement qui gère la garderie/CLSH de Surtainville souhaite organiser des mini-camps pendant les vacances d'été 2019 sur le stade municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal y est favorable.

VOTANTS : 12 - POUR : 12 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

Observation diverse

- Il est signalé par un conseiller qu'un courrier de Mme LAURENT Arlette lui a été déposé. Chaque membre du conseil municipal l'a reçu dans sa boîte aux lettres. Après échange, il ressort qu'un nombre important de conseillers municipaux considèrent que la demande de Mme LAURENT est prématurée.

Aucune information n'est formulée dans le compte-rendu du secrétaire de séance.

La séance est levée à 0 h 15

Délibéré à Surtainville, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire
Jérôme BONNISSENT

